

**Communauté de
Communes
Avre Luce Noye**

2019.07.05-08

Feuillet 69

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**



Nombre de membres
Du Conseil
Communautaire

L'An DEUX MILLE DIX-NEUF, le 07 mai à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le **30 avril 2019**, s'est réuni à MOREUIL

Titulaires : 67
Membres présents : 45
dont suppléés : 3

Conformément à l'article L 2121.14 du CGCT, Monsieur Alain SURHOMME est élu Président de séance.

Membres représentés : 14
Votants : 61
Date de la convocation
30 avril 2019

Secrétaire de séance :
Françoise ROUX

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, BLIN, FLAMANT, SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), WU, HALL, ROUX, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT
Messieurs AMARA, BARRE, COTTARD, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, DESFORGES (suppléant de M. DOUCHET) DUTILLEUX, VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, TEN, DEPRET, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, LAMOTTE, GAUMONT, REMY, VANDEVELDE, LAMBERT (suppléant M. DALRUE), DRAGONNE, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE, LEROY

● Disposaient d'un pouvoir :

M. MARCEL de M. AUBRY, M. BARRE de M. FRANCELE, Mme BLIN de M. DURAND, M. COTTARD de M. DESROUSSEAUX, Mme MAILLART de M. BERTRAND Gilbert, M. CAPELLE de Mme ATTAGNANT, M. DRAGONNE de M. LEVASSEUR, M. BEAUMONT de M. CARON, M. VAN OOTEGHEM de Mme PREVOST, M. SURHOMME de M. POTTIER, M. LAMOTTE de M. BOULANGER, Mme PETIT de Mme BLONDEL, Mme ROUX de M. BIECKENS, M. SZYROKI de M. CLEMENT

● Absents excusés :

Mesdames MARSEILLE, ATTAGNANT, PREVOST, BLONDEL
Messieurs BOULANGER, AMARA, FRANCELE, DURAND, DESROUSSEAUX, BERTRAND Gilbert, LEVASSEUR, CARON, POTTIER, BIECKENS, CLEMENT

● Absents non excusés :

Messieurs MONTAIGNE, BINET, LECONTE, VERMEIL, HEYMAN, PICARD

OBJET : LABEL « POINT CONSEIL BUDGET » - APPEL A CANDIDATURES

Rapport de Monsieur MAROTTE Philippe, Vice-Président de la CCALN,

Vu l'appel à manifestation d'intérêt 2019 émis par le Ministère des Solidarités et de la Santé et son cahier des charges ;

Les Points conseil budget sont des structures d'accueil destinées à accompagner toute personne rencontrant des difficultés budgétaires et ayant besoin d'un accompagnement. Les objectifs des Points conseil

budget sont de prévenir le surendettement et de favoriser l'éducation budgétaire.

Dans le cadre de la stratégie pauvreté, le Gouvernement propose une labellisation à 150 établissements dès 2019, assortie d'une dotation financière de 15 000 € par an.

Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé.

Un nombre maximal de 35 *Points Conseil Budget* labellisés a été fixé pour la Région Hauts-de-France. Les labellisations se poursuivront au cours des prochaines années avec pour objectif la création de 400 Points Conseils Budget sur le territoire français d'ici 2022.

L'appel à candidatures adopte un cahier des charges impliquant un jeu de services attendus (accueil, écoute et information, accompagnement budgétaire, procédure de surendettement...), des obligations de formation, l'inscription dans un maillage territorial, un rapport d'activité annuel...

La date limite de dépôt des dossiers de candidatures est fixée au 24 mai 2019 à 12 heures auprès de la Préfecture de Région.

L'obtention de ce label permettrait de développer l'offre de service de la collectivité à destination des personnes en situation de précarité, notamment dans le cadre de l'ouverture de la future Maison des Services au Publics, mais également de valoriser le travail déjà effectué au quotidien par l'assistante socio-éducatif de la collectivité.

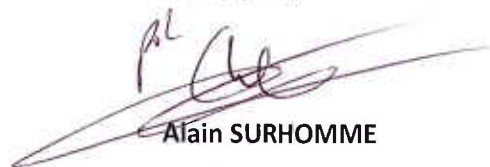
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président et le Vice-Président chargé de l'Action sociale à présenter un dossier de candidature aux fins d'obtenir le label Points conseil budget ;
- Autorise le Président et le Vice-Président chargé de l'Action sociale à signer tous les documents en rapport avec l'appel à candidatures.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 07 MAI 2019

A MOREUIL


Alain SURHOMME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le.....

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AVRE, LUCE NOYE